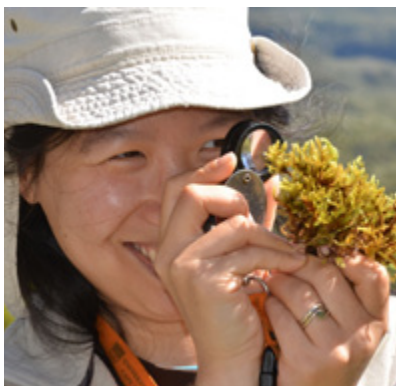




Parc national
de La Réunion

Parc national de La Réunion 2007-2013

Le territoire, les hommes, les premières actions



Not'parc, not' patrimoine, not' fierté



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Pitons, cirques et
remparts de l'île de la Réunion
inscrits sur la Liste du patrimoine
mondial en 2010

Parc national de La Réunion

2007-2013

Le territoire, les hommes, les premières actions

Not'parc, not' patrimoine, not' fierté



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Pitons, cirques et
remparts de l'île de la Réunion
inscrits sur la Liste du patrimoine
mondial en 2010

Parc national de La Réunion

Directrice de la publication : Marylène Hoarau

Rédaction : Bernard Grollier

Conception : Isabelle de Lavergne, Bernard Grollier

Cartographie : Jean-Cyrille Notter

Recherche iconographique : Céline Hoarau

Mise en page : Sara Cerneaux

Tirage : 1 000 ex.

Impression Graphica :



Dépôt légal : 5706 - Août 2013

Parc national de La Réunion

2007-2013

Le territoire, les hommes, les premières actions

Edito

Le Parc national, une ambition pour La Réunion..... 3

Partie 1 - Du parc à la charte un projet de territoire

Le neuvième Parc national français 4

Pitons, cirques et remparts au patrimoine mondial..... 5

Un caractère à préserver et à valoriser 6

Comment est géré le Parc national de La Réunion 8

La charte du parc national : un projet pour La Réunion..... 10

Faire face aux enjeux..... 11

Partie 2 - 2007-2013 Les premières actions

Accueillir et informer 14

Gérer, conseiller, surveiller..... 16

Interpréter et respecter les paysages..... 18

Lutter contre les espèces invasives..... 20

Restaurer les milieux dégradés..... 22

Faune : préserver les espèces menacées 24

Faire progresser la connaissance 26

Valoriser le patrimoine culturel 28

Accompagner l'aménagement des Hauts..... 29

Annexe - 2007-2013 Les temps forts

Un jeune parc national, avec une histoire déjà bien remplie..... 30



Edito

Le Parc national, une ambition pour La Réunion

31 août 2013... le mandat des administrateurs du Parc national de La Réunion prend fin à minuit. Le moment est bien choisi pour regarder dans le rétroviseur les 6 années écoulées, sans toutefois s'arrêter, les enjeux du territoire imposant un travail de longue haleine.

Les premiers mots qui me viennent à l'esprit sont : « aventure humaine ». Que de rencontres, que d'échanges et expériences nouvelles vécues depuis le 5 mars 2007 ! Élu Président le 4 avril 2007, j'ai pu compter sur une forte mobilisation collective autour des événements marquants de la vie du Parc national : le nombre de personnes et structures apportant une contribution régulière ou ponctuelle à ce vaste chantier est tel qu'elles ne peuvent toutes être citées et remerciées. Je m'adresse donc au nom du Conseil d'administration à chacun de vous lecteur, qui prenez la peine de lire ces quelques lignes, pour vous remercier personnellement

pour la pierre que vous avez apportée ou que vous poserez demain sur ce socle que constitue désormais le développement réunionnais.

Il ne m'appartient pas d'évaluer le bilan d'une mandature, mais un réel sentiment de fierté collective nous anime. Que d'étapes franchies, de travail accompli, que de passions exprimées ! Replacer le patrimoine au centre du débat a été au cœur de nos préoccupations. Et dans notre île tout particulièrement, où l'espace est rare et le relief accidenté, où le peuplement est récent et l'évolution démographique accélérée, où le chômage atteint des taux records, la notion de patrimoine soulève la question fondamentale du lien entre homme et nature et nous invite simultanément à la modestie et à une grande ambition.

C'est ainsi que la Charte validée par le conseil d'administration le 29 avril 2013 après 5 années de concertation, porte un projet de territoire ambitieux pour les Hauts. Les objectifs et orientations qu'elle affiche dépassent certainement le cadre des 10 prochaines années.

Mais il est urgent d'agir et certaines opérations ont été engagées sans attendre l'officialisation du projet global. Résumer les actions entreprises et les premiers résultats obtenus n'a pas été une mince affaire tant l'activité a été intense : le présent document l'atteste. Mais ce n'est qu'un début, l'établissement Parc national doit désormais stabiliser les premières conventions et accords de partenariat signés depuis 6 ans, et poursuivre sur cette lancée. Révéler le patrimoine avec le soutien actif des scientifiques, associations, collectivités et organismes privés, en garantir une gestion durable et exemplaire, et favoriser des retombées à la hauteur de la valeur de nos territoires, c'est ce défi que nous devons relever ensemble, avec l'appui des réseaux nationaux et internationaux qui nous ont confié cette responsabilité, contribuant au rayonnement de notre île et de sa population.

Daniel Gonthier,

Premier président du conseil d'administration
du Parc national de La Réunion
avril 2007 - août 2013

Le neuvième Parc national français

Le Parc national de La Réunion, neuvième du nom sur le territoire français, a été créé en 2007. Il est né d'une prise de conscience : l'exceptionnelle nature de l'intérieur de l'île exige d'être protégée, pour offrir aux Réunionnais un cœur vert préservé et léguer aux générations futures un patrimoine unique.

La création du Parc national, officialisée le 5 mars 2007, est l'aboutissement d'une volonté locale et d'une prise de conscience progressive. Les Hauts sont longtemps restés un horizon lointain, colonisés sur le tard et en dernier recours par des agriculteurs modestes ne trouvant plus de terres disponibles sur le littoral.

Dans les années 1970, alors que le chômage augmente dans les agglomérations de la côte, les pouvoirs publics cherchent à freiner l'exode rural en créant les infrastructures qui manquaient dans les Hauts (routes, réseaux d'eau et d'électricité). Au même moment, les travaux du botaniste Thérésien Cadet révèlent l'extraordinaire biodiversité de La Réunion, notamment dans ses zones d'altitude encore préservées. Les premières zones protégées sont créées. La réflexion sur l'aménagement équilibré du territoire, qui se concrétise en 1995 avec l'adoption du premier Schéma d'Aménagement Régional, souligne la nécessité de préserver le cœur vert de l'île, mais aussi l'héritage culturel des Hauts. Une identité créole particulière s'y est en effet forgée, dès le début de leur peuplement et dans un rapport très étroit entre les hommes et la nature.



Les Parcs nationaux français

Il existe à ce jour 10 parcs nationaux en France, qui attirent chaque année plus de 8,5 millions de visiteurs. Les premiers ont été créés en 1963 (Vanoise et Port-Cros), avant les parcs des Pyrénées (1967), des Cévennes (1970), des Ecrins (1973) et du Mercantour (1979). Le parc de Guadeloupe, créé en 1989, est le plus ancien d'outre-mer. Le parc amazonien de Guyane est né en 2007, quelques jours avant celui de La Réunion. Le dixième, le parc national des Calanques, a été créé en 2012. Le réseau est animé par un autre établissement public, Parcs nationaux de France (PNF).

En 2000, le Conseil général et le Conseil régional demandent à l'État de créer un Parc national, qui sera l'outil de cette protection. Une mission est mise en place. Son travail préparatoire aboutit en 2007, au terme d'une large concertation, avec la création du parc national de La Réunion et de l'établissement public chargé de sa mission, sous tutelle du ministère en charge de l'Ecologie.

Eruption au cratère Kapor - août 2003
© Pnrun - Hervé Douris

Le cœur du parc

Le cœur du parc national s'étend sur 105 400 hectares (42% de la superficie de l'île). Il couvre l'essentiel de l'intérieur montagneux, dont le cirque habité de Mafate. Ses paysages englobent la partie centrale des deux massifs volcaniques de l'île : celui du Piton des Neiges, le plus ancien, et le massif du Piton de la Fournaise, un des volcans les plus actifs de la planète.

Autour du Piton des Neiges, les cirques de Cilaos, Mafate et Salazie, confèrent au cœur de La Réunion une identité géographique très originale. Les hauteurs de l'île abritent également une biodiversité remarquable, marquée par un fort taux d'endémisme, dans des milieux naturels comme peu d'îles tropicales ont su en conserver.

L'aire d'adhésion

L'aire d'adhésion du parc national s'étend sur 87 800 hectares contigües au cœur. Ses limites sont celles du territoire administratif des Hauts, élargi aux principales ravines. Elle couvre des zones habitées et cultivées de mi-altitude, espaces intermédiaires entre l'urbanisation littorale et le cœur naturel et montagneux de l'île.

La réglementation répondant aux objectifs de protection du cœur du parc ne s'y applique pas. Il est en revanche proposé d'orienter les évolutions de ces territoires vers un développement équilibré, compatible à la fois avec la gestion du cœur et les besoins et attentes des populations des Hauts.

Pitons, cirques et remparts au patrimoine mondial

L'inscription des « Pitons, cirques et remparts » au patrimoine mondial, en 2010, a apporté une consécration internationale au Parc national de La Réunion. Le Bien reconnu par l'Unesco coïncide avec le cœur du parc, enrichi de quatre sites naturels d'intérêt majeur.

En avril 2007, un mois après sa création, le conseil d'administration confie au Parc national le portage de la candidature réunionnaise au patrimoine mondial de l'Unesco. Il s'agit notamment, par une analyse comparative, de démontrer l'universalité et le caractère exceptionnel du bien, d'en délimiter les contours et de proposer un mode et un plan de gestion dont le Parc aura la charge. Une équipe constituée de René Robert, Jean-François Bénard et Gérard Collin est chargée de coordonner ce travail.

Le 6 novembre 2007, le dossier de candidature est présenté devant le Comité national des Biens français et obtient un avis favorable. En janvier 2008, le dossier de candidature des « Pitons, cirques et remparts » est remis officiellement au ministère chargé de l'environnement,

pour instruction. En avril de la même année, une mission d'évaluation du Bien est demandée par l'Unesco à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

De multiples partenariats sont noués avec des entreprises locales afin de soutenir la candidature (Groupama, le Crédit Agricole, la Poste, la Banque de la Réunion, Air France), donnant lieu à différentes actions de communication vers le grand public.

En juin 2010, le Comité d'experts de l'UICN propose d'inscrire le Bien « Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion » sur la Liste du patrimoine mondial au titre de deux critères : la nature exceptionnelle et unique des paysages et la richesse de la biodiversité concentrée dans les Hauts de l'île.

Le bien naturel des Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion est officiellement inscrit au cours de la 34^{ème} session du Comité du patrimoine mondial de l'Unesco, qui se tient au Brésil du 25 juillet au 3 août 2010. Son périmètre coïncide avec celui du cœur du parc, enrichi de quatre sites d'intérêt majeur : la Grande-Chaloupe, le piton d'Anchain, le piton de Sucre et la Chapelle dans le cirque de Cilaos, la forêt de Mare-Longue. Ainsi, tous les écosystèmes terrestres présents sur une diagonale allant du littoral du Nord-Ouest jusqu'à celui du Sud-Est, en passant par les sommets, sont inclus dans le Bien.

Depuis, le Parc national s'attache à la diffusion des connaissances synthétisées dans le dossier de candidature et noue divers partenariats, notamment avec Île de la Réunion Tourisme, pour valoriser le territoire distingué par l'Unesco. La découverte des « Pitons, cirques et remparts » est l'un des thèmes développé dans son offre pédagogique, ainsi que dans les animations qu'il propose tout au long de l'année au grand public.

La charte du parc, plan de gestion pour l'Unesco

Le plan de gestion du Bien inscrit au patrimoine mondial est constitué par la charte du territoire du parc national, qui sera officialisée fin 2013. A ce titre, elle a pour ambition de mettre en place les conditions de protection et de gestion qui garantiront à long terme la conservation et le renforcement de la valeur universelle exceptionnelle du Bien. Elle répond également aux attentes du Comité du patrimoine mondial quant au contrôle et à l'éradication des espèces exotiques envahissantes, ainsi qu'à la gestion des flux touristiques.

*Cage aux Lions - Plaine des Osmondes
© Pnrun - Jean-François Bègue*



Un caractère à préserver et à valoriser

Dans son cœur comme dans son aire d'adhésion, le territoire du parc national a un caractère original, fondé sur une identité forte et de multiples richesses naturelles. Ce territoire représente d'importants enjeux pour La Réunion, mais il est exposé à des menaces réelles.

Une forte originalité, des richesses exceptionnelles

La Réunion est une montagne-bouclier posée sur le plancher océanique, où **deux massifs volcaniques accolés** sont visibles : l'un célèbre par ses trois cirques habités, amphithéâtres naturels à la hauteur et la verticalité vertigineuses, disposés en as de trèfle autour du Piton des neiges, l'autre hébergeant l'un des volcans les plus actifs du monde.

Des **paysages naturels grandioses**, façonnés par une activité volcanique et par des processus érosifs vigoureux. Les deux massifs sont compartimentés par des remparts, murailles rocheuses escarpées d'âge et de nature géologique variables, qui composent des paysages remarquables.

Une nette différence de pluviométrie entre le versant est exposé aux vents et le versant ouest « sous le vent », combinée à l'étagement altitudinal et à la topographie, engendre une grande **variété de climats et de micro-climats**. Dans la forêt humide, une strate épiphyte dense installée sur les troncs tortueux regorge de mousses encore sans nom... Dans la Plaine des Sables, c'est au contraire un paysage à dominante minérale où l'histoire de la colonisation par le vivant se dévoile.

Une vingtaine d'habitats constitue une **mosaïque exceptionnelle d'écosystèmes** uniques au monde et peu perturbés, notamment forestiers. Avec le plus haut sommet du sud ouest de l'océan Indien, le cœur du parc national abrite les seuls écosystèmes de montagne des Mascareignes, derniers étages d'un gradient de végétation continu depuis le littoral.

*Forêt de bois de couleur des Hauts
© Pnrun - Stéphan Szymandera*

Dans ce **carrefour de biodiversité**, la nécessaire adaptation des espèces à des sols, des substrats et des topo-climats diversifiés a engendré des taux d'endémisme records dans le règne végétal et animal. La Réunion forme, avec Madagascar, les Comores, les Seychelles, Maurice et Rodrigues l'un des 34 « points chauds » de la biodiversité mondiale. Sur 848 espèces végétales indigènes de la flore vasculaire aujourd'hui recensées, 390 sont endémiques des Mascareignes, dont 237 strictement endémiques de La Réunion. Dans ce laboratoire vivant, l'évolution se poursuit. Le cœur du parc est le dernier refuge pour un grand nombre d'espèces, menacées et en danger.

Le réseau des rivières et des ravines laisse deviner la complexité de l'hydrogéologie réunionnaise. Le cœur de l'île est un château d'eau qui alimente les Bas. Les gorges profondes, les torrents, bassins et cascades enrichissent une palette paysagère diversifiée et attractive.

A la singularité des reliefs de l'intérieur de l'île, s'oppose la régularité des pentes extérieures. Sur les planèzes, les champs de canne à sucre constituent les plus vastes cônes visuels encore épargnés par l'extension urbaine, « du battant des lames » jusqu'à plus de 800 mètres d'altitude. Les ravines, qui délimitent et entaillent ces planèzes et rythment les paysages, constituent les derniers liens continus entre mer et sommets.

Dans **les bourgs des Hauts**, plantations vivrières et jardins créoles colorés expriment un lien à la terre vivace et un riche métissage culturel. Le difficile accès à des « bouts du monde » préservés, la fraîcheur et la quiétude ambiantes s'allient pour offrir une alternative à l'activité trépidantes des Bas.

Les îlets du cirque de Mafate, ainsi que l'îlet des Salazes (cirque de Cilaos) se distinguent par leur enclavement extrême, qui leur a valu d'être intégrés au cœur du parc national.

Des menaces réelles

La prolifération de plantes exotiques envahissantes

L'installation de l'homme sur l'île depuis plus de trois siècles s'est accompagnée de l'introduction au fil du temps, volontaire ou involontaire, de nombreuses espèces végétales et animales, phénomène aujourd'hui amplifié par la multiplication des échanges. Certaines des espèces introduites prolifèrent au détriment des espèces indigènes. Plusieurs centaines d'espèces sont ainsi devenues envahissantes (raisin marron, liane papillon, rat...), avec des impacts considérables sur les écosystèmes, sur les paysages, voire sur la santé des populations.

Une pression incendiaire croissante

Les risques d'incendie sont importants au sein du parc national, notamment dans les territoires nord, ouest et sud. Cette fragilité s'explique par une combinaison de trois phénomènes : la nature de la végétation (facilement inflammable), les conditions climatiques hivernales (sécheresse et vent) et l'accessibilité de nombreux sites. Le climat et le relief rendent ensuite la lutte souvent difficile.

Les risques de la surfréquentation

Le cœur du parc national est un espace ouvert au public, qui y pratique de nombreuses activités et loisirs de pleine nature. Certains sites sont déjà très fréquentés et le seront encore davantage dans le futur, du fait de la croissance démographique de l'île et d'une recherche accrue de naturalité. Si cette fréquentation est une source de développement économique, elle présente aussi des menaces pour les sites les plus fragiles.

Des enjeux humains, économiques et culturels

Un patrimoine culturel à transmettre

Au patrimoine matériel des Hauts (cases créoles, vestiges d'ouvrages hydrauliques, édifices religieux, anciens chemins pavés...), s'ajoute un riche patrimoine immatériel, qui repose sur l'oralité, la langue créole et la mémoire : souvenirs, croyances religieuses, superstitions, savoir-faire architecturaux, artisanaux, culinaires ou médicaux... Solidarité, partage et convivialité sont des valeurs ancrées dans l'art de vivre de ces territoires, où l'homme a développé une relation étroite et particulière avec la nature.

Une agriculture structurante dans l'aire d'adhésion

L'agriculture est le principal pilier du développement économique des Hauts. Sur l'aire d'adhésion du parc national, elle regroupe 5 300 producteurs (56% des exploitations de l'île). La canne à sucre y est, plus souvent que dans les Bas, complétée par le maraîchage, les cultures fruitières, l'horticulture, la vanille, le géranium, les épices et l'élevage. Les filières lait et viande sont localisées quasi exclusivement sur le territoire des Hauts, qui jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement du marché local. L'aire d'adhésion regroupe également l'essentiel de l'activité sylvicole réunionnaise, avec 3 500 hectares de forêts cultivées.

Un territoire à fort potentiel touristique

Le parc national constitue le socle de l'offre touristique et de loisirs de l'île, sur lequel se fondent son attractivité et sa renommée. Au-delà des grands sites (Volcan, Maïdo, cirque de Mafate...), les Hauts sont des espaces privilégiés pour la découverte de la nature, la pratique d'activités de loisirs et la détente, mais aussi le traditionnel pique-

nique, les échanges avec les résidents...

La randonnée pédestre y est l'activité phare, sur près de 1 000 kilomètres de sentiers. Randonnée équestre, vélo tout terrain (VTT), canyoning, sports d'eaux-vives, alpinisme tropical et escalade, vol libre ou encore l'exploration des tunnels de lave complètent ce potentiel, alors que la chasse et la pêche sont des pratiques en voie de structuration.

Le cas particulier du cœur habité

Le parc national de La Réunion présente la particularité d'inclure des territoires enclavés, habités par près de 800 résidents permanents : les îlets du cirque de Mafate et l'îlet voisin des Salazes. Les enjeux y sont nombreux : gestion des accès, de l'eau, de l'énergie, des déchets et des risques naturels, accès à l'enseignement, préservation des savoir-faire et du bâti traditionnels et développement d'une offre touristique respectueuse du caractère du territoire.



Tressage du vacoa - juin 2003
© Pnrun - Lucien Tron



Comment est géré le Parc national de La Réunion

Première réunion du conseil d'administration
Avril 2007 © Pnrun



Un conseil d'administration de 88 membres

Le conseil d'administration de l'établissement public est composé de

- **13 représentants de l'Etat** (directeurs des services chargés de la protection de la nature, de l'agriculture et de la forêt, de l'équipement, de l'énergie, de la culture, de l'éducation nationale, de la recherche, de l'emploi, de l'aménagement du territoire, du tourisme, de la jeunesse et des sports, représentants du ministre de la Défense et du ministre chargé de l'Outre-Mer)
- **35 représentants des collectivités territoriales** (les maires des communes concernées par le parc national, les représentants des établissements publics de coopération intercommunale concernés par le parc national, le président du conseil régional et deux conseillers régionaux, le président du conseil général et deux conseillers généraux)
- **39 personnalités** : les présidents du conseil scientifique et du conseil économique, social et culturel du Parc, 34 personnalités à compétence locale (un représentant des pêcheurs, des chasseurs, des usagers de la randonnée, quatre représentants d'associations agréées pour la protection de l'environnement, trois représentants des chambres consulaires, un représentant de l'organisme régional chargé du tourisme, deux personnalités compétentes en matière de tourisme, trois personnalités compétentes en matière d'artisanat, trois personnalités compétentes en matière d'agriculture, des personnalités compétentes en matière de développement rural, d'action sociale pour l'emploi et l'insertion, d'action culturelle, d'éducation populaire, deux représentants des habitants du cœur, un représentant de la propriété forestière privée du cœur, un représentant de la propriété forestière publique du cœur, les directeurs du muséum d'histoire naturelle de La Réunion et du conservatoire botanique national de Mascarin, des personnalités compétentes en sciences de la nature, en sciences de l'homme, en matière de jeunesse ou de création artistique, de coopération régionale ou d'innovation, et trois personnalités à compétence nationale dont un représentant de l'Office National des Forêts).
- **1 représentant du personnel**



Établissement public d'État, le Parc national est animé par une équipe de 87 personnes, sous l'autorité d'un conseil d'administration. Il est implanté à Saint-Denis, Trois-Bassins, Petite-Ile et La Plaine-des-Palmistes.

Mis en place en 2007, le conseil d'administration de l'établissement Parc national de La Réunion regroupe 88 membres représentant l'ensemble des forces vives du territoire. Le bureau du Parc national, composé de 15 membres, est le véritable organe de gestion, par délégation du conseil d'administration dont il émane. La direction du Parc et son conseil d'administration s'appuient sur les avis et les compétences de deux conseils consultatifs : le conseil scientifique, en place depuis 2007, et le conseil économique, social et culturel, créé en 2013.

Le conseil scientifique se compose de 18 membres et de 7 experts extérieurs désignés pour l'assister. Son avis peut être requis sur tout projet ou toute décision ayant un impact sur l'environnement.

Le conseil économique, social et culturel est composé de représentants d'organismes, d'associations et de personnalités qui participent à l'activité économique, sociale et culturelle dans le parc ou concourent à la vie locale, ainsi que de représentants des habitants et des usagers du parc. Il assiste le conseil d'administration et le directeur notamment en matière de politique contractuelle, de suivi de la mise en œuvre de la charte et d'animation de la vie locale.

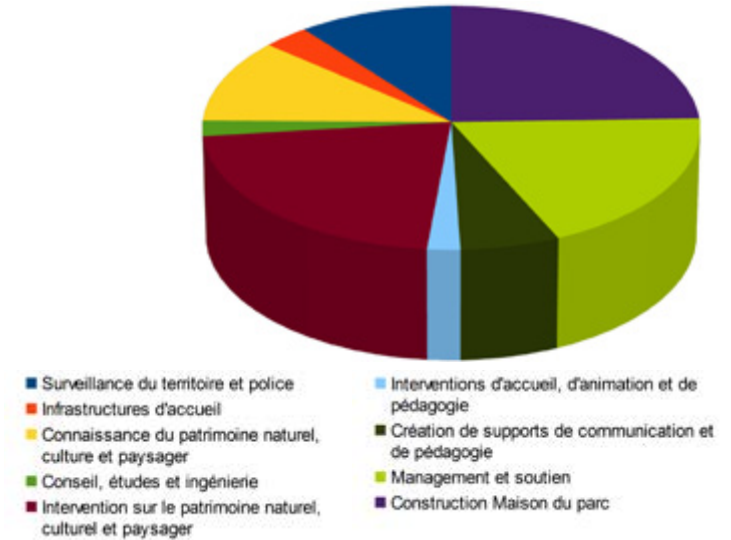
Une équipe de 87 agents

L'équipe du Parc national se compose actuellement de 87 agents, répartis entre le siège (installé à La Plaine-des-Palmistes fin 2013) et les quatre secteurs :

- Nord (Saint-Denis),
- Ouest (Trois-Bassins),
- Sud (Petite-Ile)
- Est (La Plaine-des-Palmistes).

Une quarantaine d'agents interviennent au quotidien sur le terrain. Ils sont médiateurs du patrimoine, recrutés localement sur la base de leur connaissance du patrimoine, ou gardes moniteurs assermentés, recrutés sur concours national.

Schéma :
Répartition des dépenses par domaines
intégrant les charges de personnels - Budget 2012



Un budget maîtrisé

Opérateur de l'Etat, le Parc national de La Réunion dispose d'une subvention pour charge de service public et peut également recevoir des dotations en fonds propres.

Depuis 2012, le budget de fonctionnement de l'établissement public s'est stabilisé autour de 6,5 millions d'euros par an. Il est alimenté par une subvention annuelle de l'État et couvre les dépenses de fonctionnement, d'études et d'intervention.

En fonction des projets qu'il mène, l'établissement bénéficie également d'autres apports financiers :

- Construction de la Maison du parc : subventions exceptionnelles de l'État (6 150 000 €)
- Projets Life+ Corexerun et Life+ Cap DOM : FEDER (1 284 699 € et 8 000 €)
- Accueil du public dans la Maison du parc : FEDER (760 000 €) et GMF (100 000 €)
- Suivi post-incendie des milieux naturels : État (Ministère de l'outre-mer : 320 000 €)
- État des lieux et définition d'une stratégie opérationnelle contre les espèces exotiques envahissantes : État (Ministère de l'écologie et du développement durable et de l'énergie : 100 000 €)
- Étude de l'impact des incendies sur la faune : AFD (100 000 €)
- Acquisition de véhicules tout-terrain : Région Réunion (70 000 €) et État (140 000 €)
- Dispositif Écogardes 2012 : Région Réunion (460 000 €)
- Mécénat Pandathlon 2012 : WWF (21 000 €)

Avec la mise en place d'une régie de recettes en 2013 et la vente de produits édités par le Parc national (livres, affiches, médaille-souvenir, etc.), l'établissement public pourra dégager quelques ressources propres.

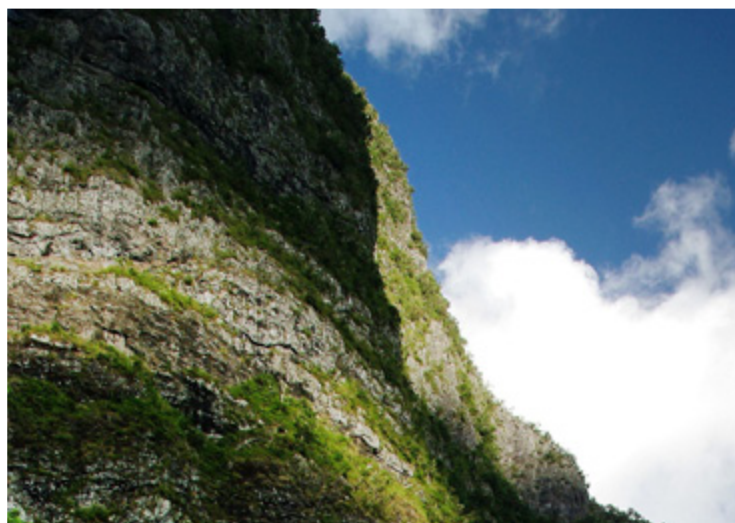
La charte du parc national : un projet pour La Réunion

Lancée en 2008, l'élaboration de la charte du parc doit aboutir en 2013. Ce document, qui précise la réglementation et les objectifs du cœur de parc et les orientations pour l'aire d'adhésion, porte un projet ambitieux pour l'ensemble du territoire des Hauts.

En mars 2007, le décret de création du Parc national de La Réunion fixe les dispositions générales pour la gestion du cœur du parc. Elles portent sur la protection du milieu naturel et sur l'encadrement des travaux et des activités se déroulant dans le cœur du parc. Le décret prévoit que les modalités d'application de ces règles seront précisées par la charte du territoire du parc national, dont l'élaboration fait l'objet d'une large concertation depuis 2008, et d'une mobilisation de l'ensemble des agents.

Le projet validé en juin 2012 par le conseil d'administration du Parc a été soumis à l'avis des acteurs institutionnels, puis à enquête publique du 4 décembre 2012 au 24 janvier 2013. Des ajustements ont été apportés au projet, en fonction des observations faites par la population et par les partenaires institutionnels. Le projet de charte, ainsi enrichi, a alors été transmis aux instances nationales, en vue de son approbation finale par le Premier ministre fin 2013, après l'examen du Conseil d'Etat.

La charte définit un projet de territoire concerté pour le cœur du parc et son aire d'adhésion, pour les dix ans à venir. Ce projet est fondé sur la recherche d'un juste



équilibre entre la préservation des espaces remarquables et le développement des activités humaines au sein du parc. Il affirme la nécessaire solidarité entre le cœur et l'aire d'adhésion, dont les enjeux sont communs, même s'ils s'y déclinent différemment. L'ambition de la charte est de donner une cohérence globale aux politiques locales de protection, d'aménagement et de développement. Elle vise à fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour d'objectifs et d'orientations partagés pour les Hauts, alliant valorisation des espaces naturels et développement durable.

Un partenariat proposé aux communes

La charte n'introduit pas de réglementation nouvelle dans l'aire d'adhésion. Elle offre en revanche l'opportunité d'une mise en œuvre conventionnée des actions : l'aire d'adhésion deviendra ainsi un territoire de partenariat à l'échelon communal. Chacune des 24 communes de l'île choisira librement d'y adhérer. Leur aire d'adhésion constituera, avec le cœur, le territoire labellisé « Parc national » et pourra bénéficier de soutiens financiers dans la programmation de l'Etat, notamment dans le cadre des contrats de projets Etat-Région.

« MARCœur »

Pour le cœur, la charte a une portée réglementaire.

Elle définit des objectifs de protection des patrimoines, opposables aux documents de planification. Elle précise également les modalités d'application de la réglementation des usages et des activités, fixée par le décret de création du Parc en 2007. Ces « MARCœur » (Modalités d'Application de la Réglementation dans le Cœur) fixent précisément certaines règles. D'autres pourront être précisées ultérieurement par le directeur ou le conseil d'administration du Parc, en fonction de l'évolution des connaissances, des techniques et du contexte.



Champ de lentilles à Cilaos au pied du Bonnet de Prêtre
© Pnrun - Jean-François Bègue



Faire face aux enjeux

Quatre enjeux majeurs ont été identifiés pour le cœur et l'aire d'adhésion. L'ensemble des acteurs est invité à adhérer au projet de territoire proposé par la charte.



Fabrique de bardeaux
par Michel Thomas
décembre 2012
© Pnrun - Jean-François Bénard



Descente du Bras Noir en canyoning - mars 2009
© Club Alpanonais - Tiphaine

Enjeu 1

Préserver la diversité des paysages et accompagner leur évolution.

Les pitons, cirques et remparts du cœur montagneux de La Réunion constituent des paysages majeurs, internationalement reconnus. Ce patrimoine constitue un héritage pour chaque Réunionnais, un élément dynamique de son cadre de vie, en même temps qu'un atout pour les visiteurs de l'île. Afin de le préserver et d'accompagner ses évolutions, il est nécessaire de maintenir les grands équilibres spatiaux, d'éviter la banalisation et de révéler les originalités de ce patrimoine. Sa mise en valeur constitue également un levier du développement local axé sur le tourisme, les activités sportives et les loisirs de pleine nature.

Enjeu 2

Inverser la tendance à la perte de la biodiversité.

Bois de couleurs, forêt de tamarins, zoizo blanc, lézard vert des Hauts, merle peï... Autant de noms évocateurs de la biodiversité réunionnaise. Cette richesse naturelle, bien que fragilisée au cours des siècles, a constitué un des critères de classement des « Pitons, cirques et remparts » au patrimoine mondial. La préservation de cet héritage vivant, unique et en constante évolution, est une responsabilité vis-à-vis des générations futures, en même temps qu'une source potentielle de découverte et d'innovations. Sa mise en valeur est essentielle pour favoriser la connaissance de la biodiversité et la partager avec l'ensemble des usagers. Un effort collectif s'avère indispensable pour lutter contre les causes de son recul, par des actions sur plusieurs fronts.

Enjeu 3

Valoriser le patrimoine culturel des Hauts et assurer la transmission des valeurs.

Le patrimoine culturel du territoire du parc est le fruit d'une histoire marquée par les apports de populations en provenance de divers continents. Il s'est nourri du métissage, mais aussi d'une relation intime entre les hommes et la nature, faisant naître des pratiques originales, créatrices de savoirs et de savoir-faire. Ce patrimoine est un héritage à protéger, un vecteur d'identité et un élément du cadre de vie, mais aussi une ressource qui peut être valorisée à des fins économiques. Une prise de conscience collective est nécessaire pour assurer sa préservation et sa transmission aux générations futures.

Enjeu 4

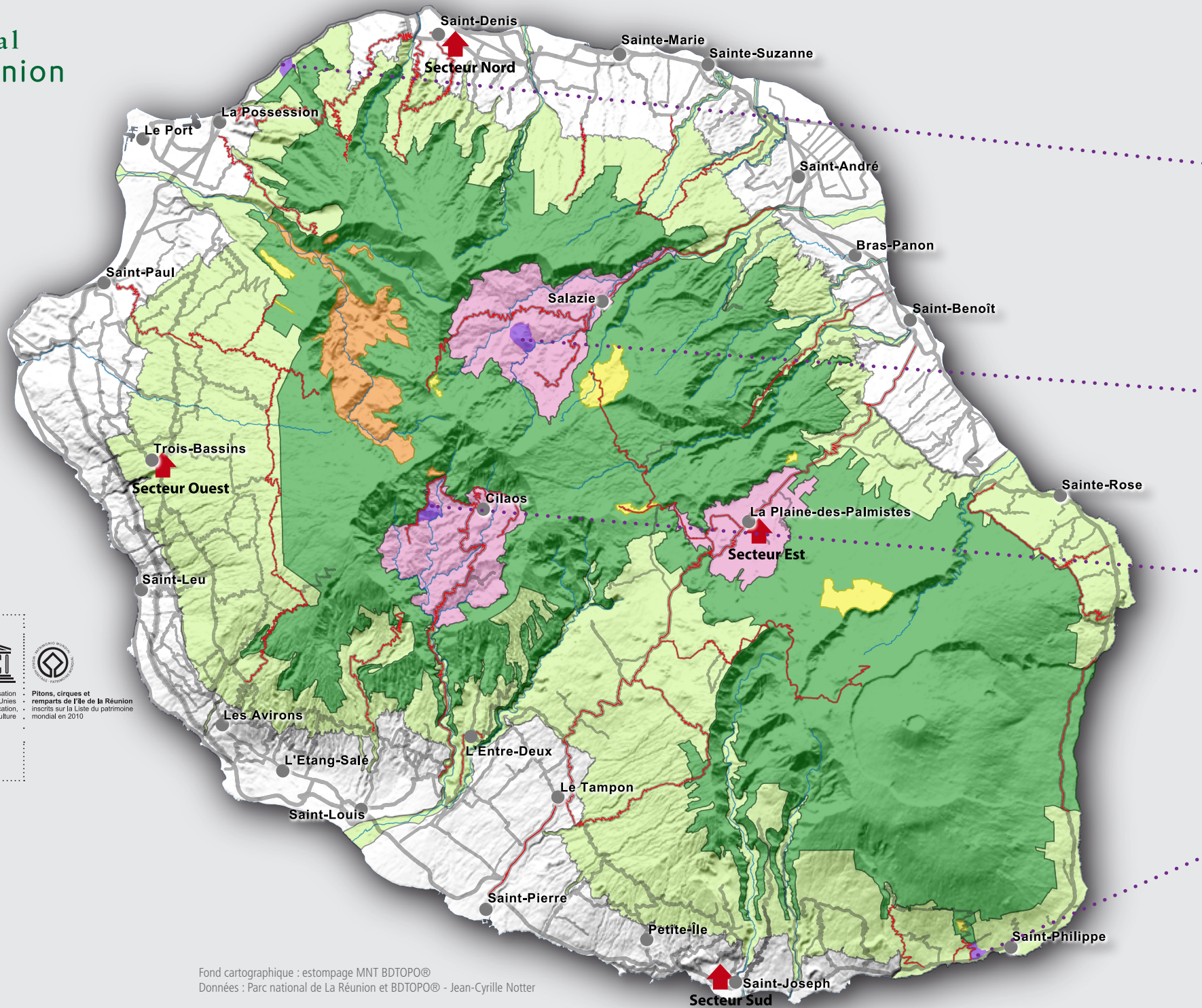
Impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts.

Près de 170 000 personnes habitent aujourd'hui dans les Hauts et participent à la vie économique, sociale et culturelle de l'île. Pourvoyeurs de productions agricoles, ces quartiers à forte coloration rurale contribuent également à l'équilibre de la société réunionnaise, en offrant un accueil touristique au cœur de la nature, des espaces de ressourcement et de loisirs.

Ces territoires, qui occupent une place particulière dans l'histoire de l'île, bénéficient de politiques publiques spécifiques depuis plus de trente ans. Même s'ils sont désormais reconnus pour leur caractère exceptionnel, les bases de leur développement restent fragiles. Le Parc national porte l'ambition de les renforcer, dans le cœur comme dans l'aire d'adhésion.



Parc national de La Réunion



Le Bien naturel des Pitons, cirques et remparts, inscrit sur la liste du Patrimoine mondial coïncide avec le cœur du parc national. S'y ajoutent quatre autres sites :

La Grande Chaloupe

L'intégration de la Grande Chaloupe dans le Bien inscrit au patrimoine mondial, permet au Parc de disposer d'un gradient continu d'habitats naturels, depuis la mer jusqu'au sommet de la Roche Écrite, dans les hauts de Saint-Denis. On y trouve une des dernières reliques de forêt semi-sèche. Autrefois présente sur l'ensemble de la côte ouest de l'île, elle a perdu 99% de sa superficie et n'existe désormais qu'à l'échelle de quelques centaines d'hectares. Un programme de conservation et de reconstitution de forêt semi-sèche y est mené par le Parc et ses partenaires, dans le cadre d'un financement européen (projet LIFE + COREXERUN).

Le piton d'Anchain

Placé au centre du cirque de Salazie, « zone tampon » du bien classé, le piton d'Anchain domine tout son environnement du haut de ses 1 356 mètres. C'est l'élément le plus caractéristique du fond de Salazie. Les géologues pensent que c'est un énorme bloc qui aurait glissé du Gros Morné et se serait arrêté au contact de Mare à Vieille Place.

Le piton de Sucre et la Chapelle

Située en zone tampon du Bien inscrit, La Chapelle de Cilaos est une étroite gorge taillée par l'eau d'un torrent, le Bras Rouge. C'est une ancienne chambre magmatique, qui ne donne plus d'éruption depuis 100 000 ans. Par extension, le terme « Chapelle » concerne tout le relief bâti par cette roche qui s'étend du fond du Bras Rouge jusqu'à la route de l'ilet à Cordes. Le sommet ressemble à un pain de sucre d'où le second nom de ce site Piton de Sucre (ou Pain de Sucre).

La forêt de Mare Longue

La forêt tropicale humide de basse altitude (ou forêt de bois de couleur des Bas) est présente dans l'est et le sud de l'île. La forêt de Mare Longue à Saint-Philippe abrite les vestiges les mieux préservés de cette végétation assez haute avec des arbres à troncs droits, dominée par le Petit natte (très apprécié en ébénisterie) et riche en plantes épiphytes. On y trouve des espèces rares et protégées. Son intégration dans le Bien inscrit offre au parc national un continuum de végétation d'un bout à l'autre de l'île.

Le cœur du parc national de La Réunion, d'une superficie de 105 400 hectares, est un espace à vocation naturelle, à l'exception de quelques îlets habités et quelques parcelles exploitées. 90% de ce territoire est propriété de l'Etat, du Département, de la Région ou des communes. Il relève à 84% du régime forestier géré par l'ONF. Les 10% restants appartiennent à des propriétaires privés.

Le « cœur naturel »

Il réunit la plupart des espaces d'intérêt écologique de l'île, pour la flore comme pour la faune. C'est un ensemble de milieux très variés, allant du rivage jusqu'au sommet du piton des Neiges à 3071 mètres. Il comprend exclusivement des espaces inconstructibles, sauf en cœur habité et certains sites ayant une vocation touristique ou de recherche scientifique.

Le « cœur habité »

Deux zones habitées se trouvent dans le périmètre du cœur du parc : les îlets de Mafate (communes de Saint-Paul et de La Possession) et celui des Salazes (cirque de Cilaos). Le classement de zones habitées en cœur de parc national est une reconnaissance du grand intérêt du paysage culturel né de leur peuplement. Il témoigne aussi d'une volonté d'accompagner leur développement, pour en préserver l'identité.

Le « cœur cultivé »

Près de 1 500 hectares d'espaces exploités sont enclavés dans le cœur du parc national : élevage bovin, sylviculture, géranium.... Le Parc national est attentif à la bonne intégration de ces activités dans les milieux naturels exceptionnels qui les entourent.

Accueillir et informer

La pédagogie et la communication sont au cœur de l'action du Parc national. Animations, conférences, expositions et publications permettent de diffuser la connaissance tout en sensibilisant à la protection du patrimoine naturel et culturel.

Dès l'origine, l'établissement a construit sa stratégie d'accueil et d'animation avec une ambition : allier pédagogie, créativité et plaisir, faire du parc un territoire de savoir heureux. Les animations proposées sont basées sur le ressenti et l'éveil des sens, au contact des paysages et des patrimoines. Elles visent tous les publics, à commencer par les écoliers, les collégiens et les lycéens.

La prise en compte des handicaps dans la construction des locaux du siège à la Plaine des Palmistes s'accompagne de partenariats divers pour accueillir également sur le terrain tous les publics, dans des sites choisis.



Animation pédagogique à Dos d'Âne
© Pnrun - Raymond Lebon

Un territoire de « savoir heureux »

Le Parc national a signé en 2009 une **convention de partenariat avec le rectorat de La Réunion** — il est l'un des deux seuls Parcs nationaux français dans ce cas — qui lui permet de s'affirmer comme un acteur de la politique éducative et culturelle de l'académie. L'établissement bénéficie, dans ce cadre, d'un enseignant relais qui apporte, une demi-journée par semaine, son aide à la chargée de mission pédagogie. L'établissement a ainsi réalisé différents supports pédagogiques : court-métrage « Alon sov nout foré » consacré à l'action de restauration de la Grande-Chaloupe, dossiers « histoires de paysages » sur les sites du Maïdo, de la Fenêtre des Makes, du sentier Hell-Bourg—Bélouve, du col de Bébour, diaporama de présentation du parc national, traduction d'un conte en créole.

Chaque année scolaire, des projets menés par des élèves et leurs enseignants dans le cadre de classes à Projet Artistique et Culturel sur des thèmes en lien avec le territoire, sont ainsi cofinancés (25 classes par an accompagnés depuis 2010). De même, l'établissement a signé des conventions avec trois **Réseaux Ambition Réussite** (collèges de Mille-Roches, Salazie et Cilaos).

Depuis 2010 des **projets pilotes**, dont les thèmes sont proposés par le Parc, sont également mis en œuvre avec divers partenaires et des enseignants : classe pilote Life+ Corexerun « Un enfant, un arbre endémique réintroduit » (avec le Conservatoire botanique de Mascarin) classe pilote « Parcelle 309 » aux Makes (avec l'ONF), etc.

Chaque année, plus de 600 enfants bénéficient de ces opérations cofinancées par le Parc.

Des agents du Parc national interviennent d'autre part dans les écoles, les collèges et les lycées, à la demande des enseignants. Des ateliers pédagogiques sur le terrain sont organisés dans le cadre de ces animations. Chaque année, environ 7 000 élèves bénéficient de ces interventions.

Diffuser les connaissances

Le Parc diffuse les connaissances acquises sur son territoire et sensibilise le public aux enjeux environnementaux au-delà des établissements scolaires, en assurant des conférences et des présentations pour des centres de loisir ou de vacances, des associations, des entreprises, des organisations socio-professionnelles... Différents thèmes sont proposés :

- à la rencontre du Parc national de La Réunion (territoire, patrimoines, missions et métiers) et du Bien inscrit au Patrimoine mondial (Pitons, cirques et remparts : paysages caractéristiques, histoire naturelle, biodiversité et patrimoine culturel) ;
- le Parc national de La Réunion : laboratoire du développement durable et de l'écocitoyenneté ; formation et colonisation de l'île par les plantes, les animaux et l'impact de l'homme ;
- conservation des espèces et habitats menacés.

Au contact du grand public

Le Parc national propose régulièrement des animations pour le grand public (sorties nature, contes, jeux, conférences) lors des manifestations nationales (Fête de la Nature, Journées européennes du Patrimoine, Fête de la Science...), ou locales (Nuits sans lumière, Semaine créole, fêtes et journées organisées par les collectivités). Chaque année les équipes du Parc sont ainsi présentes sur **plus de 50 manifestations** et nouent des **contacts privilégiés avec plus de 20 000 personnes**, pour les sensibiliser à la découverte du territoire et rappeler les enjeux de l'inscription des Pitons, cirques et remparts de La Réunion au Patrimoine mondial. L'année 2012 a notamment été marquée par une série de manifestations pour fêter les cinq ans de la création du Parc national.

Accueil sur le terrain

Les agents de terrain du Parc national vont quotidiennement à la rencontre des visiteurs et des randonneurs, sur les sentiers et les sites du cœur de son territoire. Des actions de sensibilisation sont menées tous les week-ends par ces agents, sur les sites touristiques et les aires de pique-nique, dont le point de vue du Maïdo, site emblématique où les traces des récents incendies servent de support pédagogique à la sensibilisation du public. A chaque éruption volcanique, les agents sont mobilisés sur le site de la Fournaise pour informer le public ; un accord-cadre entre le Parc national et l'Observatoire volcanologique a renforcé les échanges d'informations mutuelles et permet à l'établissement d'être très réactif lorsqu'une éruption survient.

Le Parc communicque

Le Parc national met progressivement à la disposition du public des outils de compréhension de son territoire : dépliants, site Internet, page Facebook, court-métrages, affiches. En 2013, il a créé le concept de « Points merveilleux », dont l'objectif est de révéler aux visiteurs la richesse inattendue et recensée de la faune, de la flore et de la géologie, des sites uniques, les découvertes remarquables, les travaux d'identification et de préservation du patrimoine naturel ou historique. La présentation du premier « Point merveilleux », le site du Piton de Sucre et de la Chapelle, a été faite aux administrateurs de l'établissement, lors d'une lecture de paysage réalisée par des agents depuis le site de la fenêtre des Makes, à l'occasion d'un « Rendez-vous du Parc national » spécial 3^{ème} anniversaire de l'inscription au patrimoine mondial.

Depuis ses débuts, le Parc national s'attache également à apporter un soutien à la publication d'ouvrages consacrés au territoire, souvent par le biais de pré-achat. Certains de ces ouvrages ont été intégrés dans la ligne éditoriale que l'établissement développe. **9 ouvrages** ont ainsi pu être édités entre 2008 et 2012, dont « **Au cœur du Parc national de La Réunion** », lauréat du Prix du livre insulaire d'Ouessant dans la catégorie Beaux Livres en 2012.

Une médaille du Parc national a d'autre part été fabriquée en 2011 par Monnaie de Paris (son motif a été dessiné par un étudiant de l'école des Beaux-Arts) et une plaque commémorant l'inscription des Pitons, cirques et remparts au patrimoine mondial a été réalisée par un fondateur de La Plaine-des-Palmistes.

Au niveau national, l'établissement participe aux actions de communication associant l'ensemble des Parcs nationaux français, fédérés par Parc nationaux de France (coédition de l'agenda Terre Sauvage, expositions d'images réalisées par des agents de l'établissement au Festival de photographie animalière et de Nature de Montier-en-Der).

« Raconte-moi ton îlet »

L'opération « Raconte-moi ton îlet », organisée en 2011, avait pour objectif de mettre en valeur, auprès des visiteurs de passage, les différentes facettes de la vie quotidienne à Mafate. Dans le cadre d'une convention avec le Parc, les photographes de l'association « Un autre regard » sont partis à la rencontre de trois gîteurs d'Aurère, îlet à Bourse et îlet aux Orangers, pour illustrer la vision que ces derniers souhaitent transmettre à leurs visiteurs. Ils ont produit une série de cinq images par îlet, désormais exposées dans les gîtes concernés et dupliquées pour être mises à la disposition d'organismes d'expositions.



Raconte-moi ton îlet
Mafate de Bourse - Aurère, 2011

Gérer, conseiller, surveiller



Des regards complémentaires pour une gestion exemplaire : ONF, CBNM, PNrun et SDIS
Mai 2012 © Pnrun - Benoît Lequette

La valeur exceptionnelle du cœur du parc exige une gestion exemplaire. La prévention et la surveillance sont privilégiées pour faire appliquer une réglementation cadrée par le décret de création du Parc, qui sera précisée par la Charte en 2013.

Le statut de parc national correspond, en France, à un haut niveau de protection réglementaire des espaces naturels. Le décret de création du Parc national de La Réunion a défini, en 2007, un premier cadre de la réglementation dont l'objectif est de préserver les paysages, la biodiversité et le caractère du cœur de parc. Après l'adoption de la charte, fin 2013, un cadre plus précis sera en vigueur.

Recrutés à partir de 2008, les agents de terrain de l'établissement privilégient la prévention et le dialogue pour faire connaître et appliquer cette réglementation. 17 de ces 40 agents sont assermentés et commissionnés pour faire respecter le code de l'environnement, le code forestier, le code pénal et la réglementation du Parc. Ils sont habilités à constater des infractions et à les faire cesser le cas échéant : ce fut notamment le cas, ces dernières années, face à des flagrants délits de braconnage.

Une convention de partenariat a par ailleurs été signée entre le Parc et la Brigade nature océan Indien (BNOI), constituée d'agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et du Parc national. Plusieurs services en commun ont été organisés avec

la BNOI et des tournées sont également organisées avec l'ONF, dans le cadre de la surveillance et de la défense de la forêt contre l'incendie. En 2012, le Parc a également mis en place une mission de 20 éco-gardes financés par le Conseil régional pour prévenir les incendies dans les secteurs sensibles au cours de la saison sèche (voir page 23).

Sur le plan judiciaire, le Parc a été associé à la définition d'une nouvelle mesure alternative proposée depuis 2012 par le parquet de Saint-Denis en cas d'atteinte à l'environnement : un stage de sensibilisation payant proposé aux auteurs de délits et à certains contrevenants, en remplacement des amendes dont ils sont passibles.

Le cas particulier de l'élevage : le dialogue plutôt que le conflit

Certaines pratiques d'élevage dans les Hauts s'avèrent incompatibles avec la conservation de la nature en cœur de parc. Il s'agit de cas isolés de troupeaux de bovins divagants dans le cœur naturel du parc national, dans Mafate, dans les Hauts de l'ouest et sur le massif du Volcan. Le dialogue instauré avec les propriétaires des animaux a permis d'identifier des solutions conciliant la préservation du patrimoine et la pérennité des exploitations. Un seul cas demeurait conflictuel, début 2013 : celui d'un éleveur de bovins pâturant sur le plateau du cassé de la rivière de l'Est (massif du Volcan), zone en partie déjà classée réserve biologique intégrale par l'ONF. Depuis avril 2011, il est proposé à l'intéressé de contenir son troupeau dans un périmètre clôturé, qui permettrait la continuité de son activité, tout en limitant l'atteinte à la biodiversité des lieux par les bovins et en complément avec les autres sites qu'il exploite par ailleurs.

Près de 1000 autorisations accordées

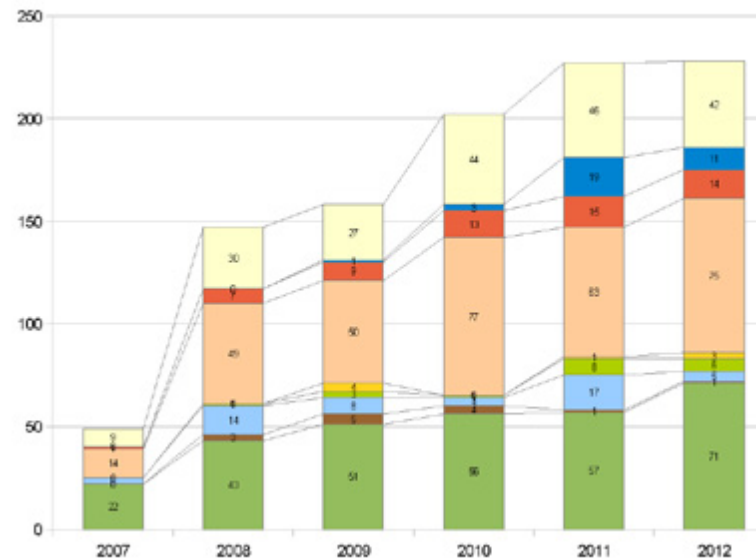
Les travaux, aménagements et activités en cœur de parc doivent causer le moins d'impacts possible sur la végétation, la faune, les paysages. Conformément à son décret de création, l'établissement est sollicité pour autorisation ou pour avis conforme sur un certain nombre de projets concernant son territoire.

Depuis sa création, l'établissement a ainsi été amené à étudier plus de 1000 demandes, dont plus d'un tiers pour des manifestations sportives, culturelles et de loisirs rassemblant plus de 50 personnes. Dans 95 % des cas, une suite positive leur a été donnée.

Le travail de sensibilisation mené auprès des partenaires porte ses fruits : les sollicitations sont de plus en plus fréquentes en amont du dépôt des demandes d'autorisation, afin d'intégrer, dès les phases de conception des projets, la réduction des impacts sur l'environnement et les paysages. Des sessions d'information sont également organisées sur demande. En outre, les équipes du Parc national assurent un suivi des opérations avec les porteurs de projet, autant pour s'assurer que les prescriptions ont bien été respectées, que pour conseiller le maître d'ouvrage face à certaines difficultés pouvant apparaître en cours d'opération. La présence des agents sur des stands ou le long des manifestations est donc assurée aussi bien en semaine que le week-end.

Mieux connaître le territoire pour mieux le gérer

Quelle est la fréquentation réelle du cœur du parc national, sur ses différents sites, tout au long de l'année ? Quelles sont les motivations et les attentes de ses visiteurs ? Afin de répondre à ces questions, le Parc national et le Conseil général ont confié une étude à l'ONF et à l'Université de La Réunion. Une enquête de fréquentation a été réalisée



Nombre de demandes d'autorisation parvenues au Parc national de La Réunion

en deux vagues : du 15 juin au 15 septembre 2011 (pour coïncider avec l'étude menée simultanément par tous les Parcs nationaux français) et du 1^{er} octobre 2011 au 31 janvier 2012, haute saison touristique à La Réunion. 36 éco-compteurs ont aussi été posés sur les principaux accès et sentiers du cœur du parc, ainsi que sur des sites adjacents, de juin 2011 à juin 2012.

Les données recueillies, en cours de consolidation, constituent un précieux outil d'aide à la décision pour orienter les actions qui seront prises en matière de protection des espaces, d'aménagement des sites, d'accueil du public et de communication.

De même, un tableau de bord du tourisme et des loisirs au sein du parc a été réalisé : il fait l'inventaire des sites et des équipements, des structures d'hébergement, des activités agro-touristiques...

Un travail de reconnaissance des limites du cœur de parc est également en cours, afin d'en étudier les accès et les caractéristiques, ainsi que des rencontres avec les propriétaires privés dont une partie des terres est située dans la zone du cœur (notamment dans l'est, où plus de 300 particuliers sont dans ce cas).

Conseil et accompagnement

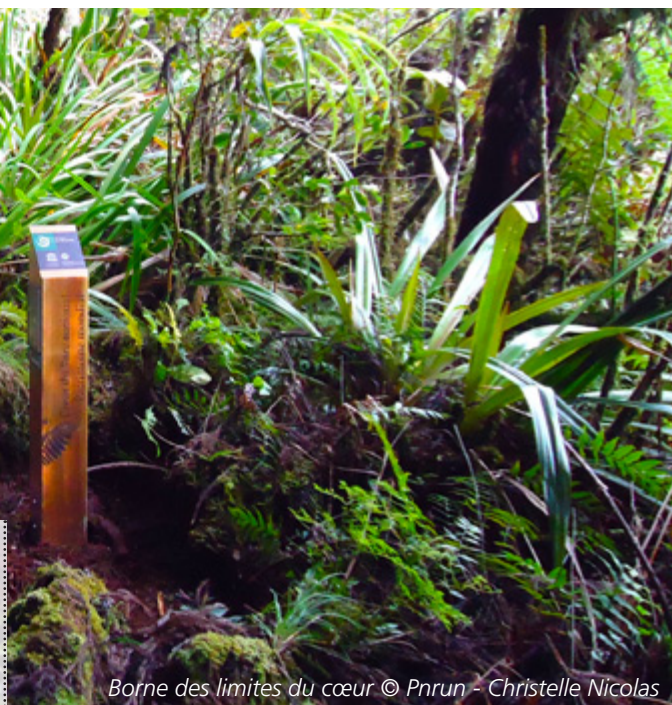
Le Parc national participe à des ateliers de travail avec les acteurs de l'écotourisme, en partenariat avec Ile de La Réunion Tourisme (IRT). En 2011, il a accompagné France Télécom et Télédiffusion de France dans la rénovation de deux bâtiments techniques situés sur le belvédère de Bélouve, en cœur de parc. Au Pas de Bellecombe, l'établissement a contribué à la conception architecturale de l'extension du bâtiment d'accueil du public. Dans le domaine de l'aménagement, il a notamment réalisé un diagnostic de la section de la RN3 (route des Plaines) située en cœur de parc, un diagnostic des possibilités de nouveaux itinéraires équestres et il a appuyé la Maison du Tourisme de Salazie dans ses projets de valorisation des anciens thermes et de la mare à Poule d'Eau.

Interpréter et respecter les paysages

Le Parc national encourage la découverte et la compréhension de son territoire en privilégiant des aménagements respectueux de l'esprit des lieux. Un premier projet porte sur la route des Laves, entre Piton Sainte-Rose et Le Tremblet.

Le Parc national privilégie le concept d'interprétation du paysage dans les choix d'aménagement de son cœur, en partenariat étroit avec les propriétaires fonciers (Département, Conservatoire du Littoral...) et l'ONF, gestionnaire du domaine départemento-domaniale. L'interprétation vise à révéler le caractère d'un lieu et les enjeux associés, met en scène le patrimoine sans l'altérer et n'a pas pour finalité systématique de réaliser des équipements matériels, notamment quand la force d'un lieu s'exprime d'elle-même.

Un premier plan d'interprétation concerne la Route des Laves, le tronçon de la RN2 longeant le pied du massif de la Fournaise entre le Tremblet (Saint-Philippe) et Piton Sainte-Rose, jalonné de coulées de lave récentes. Il s'inscrit plus largement dans le schéma d'interprétation et de valorisation éco-touristique du massif du Volcan.



Borne des limites du cœur © Pnrun - Christelle Nicolas

L'objectif des aménagements, en cours de conception, est de préserver la grande naturalité des lieux, espace en création, susceptible d'être bouleversé à tout moment par une nouvelle éruption volcanique.

Ainsi, un dialogue a été engagé entre le Parc et la Direction régionale des routes, pour que les aménagements routiers altèrent le moins possible ce site à fort caractère, qui doit échapper à la banalisation. Des pôles d'attraction du public sont prévus aux deux extrémités de l'itinéraire, en offrant un éventail de services. Le long du parcours, chaque visiteur se sent un peu pionnier : la préservation maximale du paysage naturel sera recherchée. Les marchands ambulants qui s'y sont installés ces dernières années sont ainsi invités à se déplacer et se regrouper sur un site de la coulée de 2004, où l'impact visuel de leur activité sera moindre.

Des plans d'interprétation pour mieux comprendre la Fournaise

Un autre plan d'interprétation est en cours d'élaboration, sur la Route du Volcan. Une phase d'études pour l'aménagement de belvédères a été lancée et un expert international, James Carter, a été sollicité en 2012 pour évaluer ce plan. Dans cet esprit, trois panneaux d'information ont été posés par le Parc, en février 2011, entre le Pas de Bellecombe et le sommet du Piton de la Fournaise. Leur support en lave émaillée met en valeur des illustrations réalisées par Michel Sicre, commentées en français et en anglais. En trois étapes, les visiteurs peuvent ainsi comprendre le phénomène géologique intervenu en 2007, qui a vu l'effondrement brutal cratère du Dolomieu au sommet de la Fournaise.

Le fanjan emblème du territoire

L'établissement a l'obligation légale de délimiter le cœur du parc au moyen de panneaux et bornes sur les principaux accès routiers, les routes secondaires et les principaux sentiers de randonnée. La pose de ce mobilier, très attendue, s'est achevée fin 2012. Dans le cadre du renouvellement de la signalétique du domaine forestier, une réflexion commune entre le Conseil général, l'ONF et le Parc national a d'autre part conduit à adapter les modèles nationaux pour tenir compte du caractère du parc national de La Réunion. Ainsi, une fronde de fanjan, emblème du territoire du cœur de parc, figure sur l'ensemble des panneaux. Une intégration maximale de ces mobiliers dans les milieux naturels a été recherchée. L'établissement a également contribué à l'aménagement d'un itinéraire d'interprétation en forêt de Bélouve, réalisé par l'ONF.

Etudes des accès, des risques, des cours d'eau...

En 2009, le Parc a réalisé une étude exhaustive du bâti dans le cœur habité, constituant une base de données indispensable aux futurs projets de développement. En 2010, l'établissement a réalisé, avec le soutien du Commissariat à l'Aménagement des Hauts et du Conseil général, une étude des accès terrestres au cœur habité. Ses conclusions visent à organiser et aménager de façon cohérente l'ensemble des accès à Mafate, en prenant en compte à la fois les besoins des habitants et ceux des visiteurs, et à générer des retombées économiques tant pour le cirque que pour les bourgs environnants. Les premiers travaux sont prévus en 2013.

Une étude des risques de glissement de terrain à Mafate, commanditée par le Parc national avec le cofinancement de la DEAL, a également été réalisée en 2011 et 2012 par le BRGM, à une échelle très fine (1/2000^{ème}). Il s'agit de la première étude réalisée à cette échelle dans le cirque. De même, sous la houlette d'un expert hydrogéologue, les médiateurs du Parc ont contribué à plusieurs campagnes de mesures du débit des cours d'eau, qui ont consolidé les connaissances du patrimoine hydrologique et des risques de mouvements de terrain.

Le Parc a enfin participé, financièrement et en mobilisant ses médiateurs, à une étude préparatoire à la mise en place d'un nouveau dispositif d'électrification solaire, qui devrait se concrétiser dès 2013 au sein des foyers mafatais.

Mutualisation des hélicoptères avec La Poste

Le Parc national a signé 2 conventions successives avec La Poste, en septembre 2009 et en juin 2010 (pour une première période allant jusqu'au 31 mars 2010, et une seconde du 17 juin 2010 au 30 juin 2011) afin de mutualiser l'utilisation des hélicoptères qui livrent le courrier chaque lundi matin. Désormais les hélicos à vide pourront satisfaire aux besoins ponctuels de transport du Parc national. Cette expérience devra être reconduite.

Accompagner le cœur habité

Le Parc national s'investit depuis sa création dans l'accompagnement du cœur habité, le cirque de Mafate et l'îlet des Salazes, au croisement de ses missions de préservation du patrimoine naturel et de développement.

Consultation de la commission du cœur habité sur le projet de charte novembre 2011 © Pnrun - Franck Lustenberger

Les zones habitées du cœur de parc représentent un enjeu particulier pour l'établissement. Le choix d'inclure dans son territoire le cirque de Mafate (800 résidents, 100 000 visiteurs par an), ainsi que l'îlet des Salazes, surplombant le cirque de Cilaos, témoigne d'une volonté : démontrer que la préservation de la nature est compatible avec l'occupation humaine.

Dès 2008, quatre résidents du cirque de Mafate ont été recrutés, à mi-temps, au poste de médiateur du patrimoine. Trois de ces contrats ont été convertis en temps pleins en 2011. A l'interface de la population et du Parc, ces jeunes agents accompagnent les projets des résidents (création de nouvelles activités agricoles, artisanales, commerciales et projets de constructions qui en découlent) et font le lien avec les partenaires et les dispositifs ou réglementations existants. Ils assurent notamment un relais vers les mesures financières existantes, notamment dans le cadre du programme européen LEADER, auquel le Parc national participe directement en qualité de membre du Comité Technique Local de Mafate. Par ailleurs, ils contribuent à l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel et culturel.

Commission « cœur habité »

En sa qualité de coordonnateur de l'action publique à Mafate, le Parc national a piloté la mise en place d'une instance destinée à cadrer l'action des partenaires dans le cœur habité. Elle a été initiée en septembre 2008 sous la forme d'une « commission cœur habité », préfiguration d'un outil de gouvernance au sein duquel seront débattues les questions complexes relatives à l'aménagement et au développement de cette partie du parc. Cette instance, qui s'est réunie jusqu'en 2010, est appelée à se restructurer dès que la Charte sera adoptée, en cohérence avec le schéma de développement des îlets en cours d'élaboration sous l'égide du TCO.

Pédagogie et conservation

Depuis sa création, le Parc a assuré de nombreuses interventions pédagogiques dans les écoles des îlets et auprès des visiteurs du cirque, afin de sensibiliser ces publics aux enjeux environnementaux. Des actions de conservation, impliquant les habitants, ont démarré dès 2008 : mise en place de nichoirs pour oiseaux endémiques, plantations d'espèces indigènes en alternative aux prélèvements dans le milieu naturel.





Lutter contre les espèces invasives

Le Parc national a contribué à l'élaboration de la stratégie de lutte contre les espèces invasives à La Réunion, validée en 2010. Sur le terrain, ses agents détectent les plantes indésirables, tout en localisant les plantes rares menacées.

Reconnaissance espèce flore sur le terrain
© Pnrun - secteur Sud

La lutte contre les espèces invasives est une priorité du Parc national et un des principaux enjeux de la préservation du patrimoine naturel insulaire. Dès les années 1980, des actions visant à maîtriser les invasions de plantes exotiques avaient été lancées, sous l'impulsion du Conseil Régional, de l'Université et des associations.

En 2008, dans la dynamique du Grenelle de l'Environnement, l'Etat a confié au Parc national de La Réunion l'élaboration de la stratégie locale de lutte contre les espèces envahissantes, végétales et animales, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Cette stratégie a été validée en 2010 par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et le Comité régional de la biodiversité.

Une stratégie déclinée en 4 axes :

- **Prévention pour éviter l'introduction de nouvelles espèces invasives**

La première barrière pour lutter contre l'introduction d'invasives est la frontière géographique : la surveillance des espèces entrantes (intentionnellement ou pas), une meilleure analyse des risques présentés par chaque espèce et un partenariat avec les pays voisins sont les mesures préconisées.

- **Lutte active**

Détecter l'espèce à risque avant que celle-ci ne se répande permet une gestion rapide et efficace. Les méthodes de détection précoce appliquées par les gestionnaires des milieux naturels gagneront à être homogénéisées et généralisées à toute l'île. Une meilleure coordination est souhaitable dans les actions d'intervention rapide visant à l'éradication d'une invasive. A défaut, son confinement et son contrôle est indispensable. La multiplicité des espèces à risque et leur dispersion très variable impliquent de définir des priorités d'actions.

- **Sensibilisation, communication, éducation et formation**

Grand public, décideurs, professionnels de l'horticulture, animaleries, bureaux d'études... : autant de cibles à convaincre par les actions de sensibilisation qui doivent être renforcées.

- **Coordination des actions**

La lutte contre les espèces invasives exige d'être coordonnée, de s'appuyer sur une base de données commune, de faire l'objet d'un suivi et de partenariats avec les pays et territoires confrontés à des invasions similaires.

Un programme opérationnel de lutte contre les espèces invasives : Le POLI

Ces grandes orientations sont mises en œuvre dans le cadre d'un programme opérationnel de lutte contre les invasives, piloté par la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), conformément aux recommandations de la stratégie. Le Parc national s'investit plus particulièrement dans la lutte active, par l'éradication, le confinement et le contrôle des espèces introduites déjà envahissantes, et dans l'évaluation et le suivi des actions de lutte.

En 2011, le Parc a ainsi défini des priorités d'actions qui doivent permettre aux gestionnaires des milieux naturels de mieux organiser leurs interventions sur le terrain. Il a d'autre part financé une étude sur les représentations mentales des espèces exotiques envahissantes à La Réunion, menée auprès de différents publics.

Encourager les plantations d'espèces indigènes

Deux conventions ont été signées fin 2012 avec les Amis des Plantes et de la Nature et l'Association des Naturalistes de Bourbon, afin d'encourager la plantation d'espèces indigènes, plutôt que d'exotiques, dans les jardins privés. Aux côtés des associations, le Parc apportera son appui technique et financier. L'action concerne dans un premier temps trois secteurs : Bras-Creux (Tampon), Dos-d'Âne (La Possession) et Mafate. Elle comporte un volet culturel, confié à l'Université et consistant à recueillir les connaissances des habitants au sujet des plantes indigènes.



Détection précoce et éradication d'urgence

Dans le cadre de la stratégie réunionnaise de lutte contre les espèces invasives, le Parc national a élaboré et appliqué plusieurs protocoles, auxquels ont été formés ses agents de terrain. Ces derniers relèvent ainsi les plantes exotiques isolées et procèdent à leur éradication d'urgence, avec des méthodes appropriées, lorsqu'elles couvrent des surfaces limitées ou se trouvent à l'écart des espaces naturels gérés. Dans le cas contraire, les informations sont transmises au gestionnaire.

De même, les agents du Parc établissent des relevés de plantes rares menacées, lorsqu'ils les découvrent à l'occasion de leurs différentes missions sur le terrain, ou d'opérations de prospection.



Restauration de la forêt de Piton Ravine Blanche par l'association Tamar'Haut © Tamar'Haut - Josian Soubaya - Février 2013

Le protocole le plus récent, testé en 2010 et appliqué à partir de 2011, porte sur le suivi des actions de lutte, sur la base d'un état des lieux initial (identification des espèces présentes, degré d'envahissement...), notamment effectués à la demande de l'ONF. Ces interventions sont en nette progression : plus de 300 relevés en 2011, 584 en 2012.



Le bulbul orphée tend à la propagation des espèces végétales envahissantes par zoochorie
© Pnrun - Jean-François Bénard

1989-2010 : suivi des plantes envahissantes sur 22 sites

En décembre 2010, le Parc national a commandité et financé une étude réalisée par le professeur Ian Mac Donald, spécialiste sud-africain des invasions végétales. En 1989, Ian Mac Donald avait effectué, à la demande du Conseil régional et de l'Université, une première expertise globale portant sur 22 sites de forêt primaire, de zones adjacentes et de coulées de lave. Vingt-et-un ans plus tard, il a appliqué la même méthode sur les mêmes transects (lignes le long desquelles sont comptées les plantes présentes), et a ainsi pu mesurer des évolutions.

Les conclusions du rapport de Ian Mac Donald ont été transmises au Parc national en janvier 2011. Les changements constatés sont variables. Dans certaines zones protégées, comme la Roche-Ecrite, un recul des invasives est constaté. Sur d'autres transects, les invasions ont en revanche progressé. Le rapport fait une série de préconisations, parmi lesquelles :

- étendre cette méthode de suivi à d'autres milieux (pandanaie, zone altimontaine) ;
- lutter activement contre le Bulbul orphée (merle de Maurice) dans les zones prioritaires de conservation, en raison de la capacité de cet oiseau à disséminer les graines et plus globalement interdire l'introduction de toute nouvelle espèce animale favorisant la dissémination des graines sur une longue distance ;
- restaurer les coulées de lave du Grand Brûlé ;
- développer les recherches de lutte biologique contre les espèces les plus problématiques ;
- améliorer les méthodes de lutte contre les espèces les plus invasives, notamment certaines lianes.



Restaurer les milieux dégradés

Certains milieux naturels très dégradés font l'objet de programmes particuliers du Parc national : les reliquats de la forêt semi-sèche de la Grande-Chaloupe et les secteurs des Hauts de l'Ouest parcourus par les incendies en 2010 et 2011.

*Life+ reconstitution de la forêt semi-sèche de la Grande Chaloupe - Février 2013
© Pnrun - Isabelle de Lavergne*

Renaissance de la forêt semi-sèche de la Grande-Chaloupe

Le Parc national est le coordonnateur du projet Life+ Corexerun, visant à la restauration d'une partie de la forêt semi-sèche dans le secteur de la Grande-Chaloupe. Cet habitat a presque totalement disparu de l'île, dont il couvrait de vastes zones littorales, sur la côte sous-vent, avant l'arrivée de l'homme. Les lambeaux de forêt semi-sèche sont constitués d'îlots fragmentés, rarement supérieurs à un hectare, où se concentrent 76% des espèces protégées de La Réunion. Leur état de conservation est considéré comme critique, en raison de diverses menaces, dont la pression d'espèces invasives. Le site de la Grande-Chaloupe a été choisi pour mener un projet original, actuellement sans équivalent dans le monde : restaurer 30 hectares de milieu naturel en éradiquant les plantes exotiques qui l'ont envahi, et

reconstituer 9 hectares de forêt semi-sèche là où elle a totalement disparu.

Life + Corexerun bénéficie du soutien financier de l'Union européenne, dans le cadre d'un projet communautaire, visant à enrayer la diminution de la biodiversité. Le Conservatoire du Littoral, la DEAL, le Conseil général et le Conseil régional y apportent également leur contribution, aux côtés du Parc national.

Une équipe de 3 personnes a été constituée, au sein de l'établissement, pour le piloter. La première étape a consisté, à partir de 2009, à sélectionner 48 espèces végétales endémiques caractéristiques de la forêt semi-sèche, à collecter leurs graines et à confier leur multiplication à des pépiniéristes. Les travaux d'éradication des espèces exotiques envahissantes, en premier lieu la liane papillon, le choca vert et le faux poivrier, ont commencé en décembre 2011. Une première vague de plantation, portant sur 37 000 plants, a eu lieu pendant la saison des pluies 2012,

Projet RHUM

Le Parc national a apporté son soutien, en 2011, au projet RHUM (Réhabilitation d'Habitats Uniques au Monde), porté par le Conservatoire Botanique National de Mascarin et l'ONF. Le projet consiste à conserver et restaurer 13 espèces de plantes parmi les plus rares de l'île, présentes dans le cœur du Parc. Il est labellisé SNB (Stratégie Nationale de Biodiversité). Ce projet concerne également les zones de cœur naturel de Mafate où des prospections ont été faites sur la base de la connaissance de terrain du médiateur du patrimoine des secteurs du Bas Mafate. Elle ont permis d'identifier des espèces très rares comme le Bois de papaye ou le Bois puant, la présence de semenciers mais aussi des parcelles où des opérations de renforcement pourraient se faire.

puis une deuxième vague pendant la saison des pluies 2013 (60 000 plants supplémentaires). De la collecte des graines jusqu'à la réintroduction dans le milieu naturel, une traçabilité rigoureuse est maintenue.

Le projet Life + Corexerun fait l'objet d'une vaste mobilisation, au-delà des partenaires financiers. Des associations, des entreprises privées, des municipalités, des particuliers y apportent leur contribution. Le Régiment du Service Militaire Adapté de La Réunion en a fait un terrain d'apprentissage pour ses recrues et les habitants de la Grande-Chaloupe s'y impliquent, tout comme l'Université et plusieurs écoles.

La poursuite de cette mobilisation sera indispensable pour assurer le suivi des zones restaurées et reconstituées, alors que le projet Life + Corexerun prendra fin en 2014. Quinze à vingt années seront nécessaires pour que les plantes mises en terre atteignent leur stade adulte et que la forêt ait des chances de se régénérer seule.

2012 : la vigilance a payé

Vingt éco-gardes ont été recrutés pendant quatre mois par le Conseil régional et intégrés au Parc national, du 10 septembre 2012 au 10 janvier 2013, afin de prévenir les incendies. Placés sous la responsabilité d'un commandant des sapeurs-pompiers du SDIS détaché auprès du Parc national, ils ont sillonné les secteurs identifiés à risque par le plan ORSEC feux de forêt (Roche Ecrite, plaine d'Affouches, La Montagne, la Grande Chaloupe, Maïdo, Tévélave, Sans-Souci, Makes, Dimitile, volcan). Leur mission : informer, surveiller et donner l'alerte en cas de départ de feu. Les éco-gardes ont ainsi diffusé 28 messages d'alerte sur la période, permettant l'intervention rapide des pompiers. Aucun dommage significatif lié au feu n'a été à déplorer dans le cœur du parc au cours de la saison sèche 2012.

Après les incendies, la régénération de la nature sous surveillance

Plusieurs incendies survenus dans le cœur du parc en 2010 ont touché 800 hectares au Maïdo et 113 hectares sur le massif du Volcan. En 2011, un nouvel incendie au Maïdo et dans le secteur des Bénare a détruit 2 800 hectares de végétation et quasiment toute la faune présente. Au total, près de 4% de la superficie du cœur du parc ont été affectés, principalement des zones d'altitude au couvert végétal de type altimontain (maquis de brandes, d'ambavilles...). Au cours de ces sinistres, les agents du Parc sont intervenus sur le terrain pour orienter les secours afin de limiter les dégâts occasionnés sur le milieu naturel par les moyens de lutte engagés contre le feu.



Incendie au Piton des Orangers - octobre 2010
Entente Inter-départementale

Présentation des premiers éco-gardes
septembre 2012 © Pnrn - Isabelle de Lavergne



L'action de l'établissement s'est concentrée, dès la fin 2010, sur le suivi des zones incendiées et l'observation des processus de reprise de la végétation. L'expérience a montré que la nature peut réparer elle-même les impacts directs d'un incendie : certaines zones de la planèze Ouest brûlées il y a quinze ou vingt ans ont ainsi retrouvé un aspect proche de ce qu'il était auparavant. Toutefois, cette évolution naturelle favorable peut être fortement perturbée par plusieurs facteurs qu'il est impératif de contrôler : la répétition des incendies à une fréquence élevée, la dégradation des sols par l'érosion, et surtout la compétition des espèces exotiques envahissantes qui devient préoccupante en certains endroits.



Faune : préserver les espèces menacées

Dans le domaine de la préservation des espèces animales menacées, le Parc national intervient, en étroite partenariat avec les structures et associations spécialisées.

Différentes associations menaient déjà, avant la création du Parc national, des actions de conservation de différentes espèces (la Société d'Etudes Ornithologique de la Réunion pour les oiseaux, Nature océan Indien pour les reptiles...). Le Parc, par son expertise et son aide pour le montage de dossiers, a permis d'inscrire des actions de sauvegarde dans la durée, en accédant notamment à des financements européens.

Les principales actions ont concerné la conservation d'oiseaux endémiques de La Réunion. Trois espèces sont particulièrement visées : le tuit-tuit, le pétrel de Barau et le pétrel noir, dont la totalité des sites de reproduction connus sont situés dans le cœur de parc. Ces trois espèces sont classées en danger de disparition par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), voire en danger critique pour le pétrel noir et le tuit-tuit.

En 2008, le dossier de demande de financement instruit par le Parc national a été accepté par l'Union européenne. Il a permis de poursuivre les actions menées par la SREPEN et la SEOR sur le site de la Roche Ecrite, habitat unique du tuit-tuit (échenilleur de La Réunion). Il ne reste qu'une trentaine de couples de cette espèce unique au monde, cantonnés sur 400 hectares dans ce secteur des Hauts de Saint-Denis. Leur principal prédateur actuel est le rat, qui s'attaque aux œufs et aux juvéniles. Les opérations de



lutte contre les rats engagées au cours des années précédentes ont permis l'envol d'environ 20 tuit-tuits par an depuis 2008, contre 5 en 2005 et 2006

Dès 2008, le Parc national a également financé des actions de recherche des sites de reproduction de pétrels noirs et de repérage de colonies de pétrels de Barau dans le cirque de Cilaos.

En 2010, un projet concernant le tuit-tuit et le papangue a été intégré dans le programme Life+ Cap DOM qui s'étend sur cinq ans. Ce programme cofinancé par l'Union européenne, l'Etat et la Ligue de Protection des Oiseaux vise à concilier la préservation de la biodiversité ultra-marine et les activités socio-économiques. Les oiseaux sont au cœur de ce projet inter-DOM (Guyane, La Réunion et Martinique) qui associe trois associations locales.

Les départements d'outre-mer hébergent en effet 23 espèces d'oiseaux au statut de conservation défavorable à l'échelle planétaire. A La Réunion, il répond aux priorités définies par la SEOR et la LPO, avec l'appui du Parc

national. Le Conseil régional, le Conseil général, la DEAL et l'ONF en sont également partenaires.

La Ligue de protection des oiseaux assure la coordination inter-DOM, le Parc anime le projet à La Réunion et participe à l'élaboration de sa partie scientifique. La SEOR et l'ONF mènent les actions de terrain avec l'appui des agents du Parc.



Tuit-tuit, *Coracina newtoni*
© Pnrun - Gabriel Deguigne

Pour le tuit-tuit, il s'agit de trouver une nouvelle méthode de contrôle des rats sur une grande surface, tout en continuant à appliquer la méthode actuelle de contrôle (dératissage par grains de maïs empoisonnés placés dans des tubes en PVC). Les agents du Parc national contribuent d'autre part à la lutte contre les rats, au baguage des poussins de l'année et au suivi des populations (recherche de nids, points d'écoute).



Papangue, Busard de Maillard mâle en vol
© Pnrun - Jean-François Bègue

Lutte contre les chats ensauvagés

Les chats ensauvagés (chats féraux) constituent une des premières menaces pour la survie des pétrels, oiseaux marins nichant au cœur du parc national. En 2010, une action menée en partenariat avec l'ONF avait permis de capturer 23 chats sur les secteurs de Cilaos et du Grand Bénare. L'opération a été reconduite les années suivantes, au plus près des colonies de pétrels. En 2013, 40 chats errants ont été recueillis dans le secteur du Dimitile.



Phelsuma borbonica - avril 2013
© Pnrun - Jean-François Bègue

Pour le papangue (busard de Maillard), la SEOR a lancé une concertation avec les acteurs concernés pour réduire trois types de menaces : le braconnage, l'empoisonnement secondaire (lorsque leurs proies ont ingéré des poisons agricoles) et les collisions avec les lignes électriques. Des actions préventives sont testées et des accords négociés sont mis en place pour limiter ces causes de mortalité.

Le programme Life + Cap DOM consiste également à identifier les sites d'intérêt majeur pour l'avifaune afin d'intégrer cette donnée aux décisions d'aménagement du territoire. Le protocole national de suivi des oiseaux communs, outil d'évaluation de la biodiversité, alimentera une base de données ornithologiques, accessible en ligne, conçue pour La Réunion. Les outils qui seront testés sur les sites pilotes ont vocation à être restitués et dupliqués dans les autres territoires d'outre-mer et les pays voisins de chacun d'eux.

Le lézard vert des Hauts mieux connu

Le Parc national a mené au cours des dernières années diverses missions de prospection afin d'améliorer la connaissance du lézard vert des Hauts (*Phelsuma borbonica*), endémique de La Réunion. De nombreuses stations où cette espèce est présente ont été localisées, notamment des populations atypiques situées en haute altitude (Maïdo, Cimendef, Dimitile). Isolées des autres populations de l'île, elles feront l'objet d'études afin d'identifier un possible isolement génétique et un début de formation d'une nouvelle espèce. Le Parc a reçu, pour cela, le soutien financier de l'Agence Française de Développement.

Sous sa forme classique, le lézard vert est arboricole. Il fréquente les forêts, du littoral (dans le sud-est de l'île) jusqu'à 1 600 m d'altitude sur les mi-pentes. Les populations découvertes en altitude présentent donc un caractère particulier. Leur présence semble possible, à 2 000 m d'altitude, grâce aux abris constitués par les anfractuosités rocheuses, où les vents remontant les remparts leur apportent de la chaleur et de la nourriture (insectes).

Ces populations d'altitude, isolées les unes des autres, vivent sur des surfaces restreintes. Celle du Maïdo, récemment découverte, a été affectée par les incendies de 2010 et 2011, qui ont détruit au total 7 kilomètres linéaires de son aire de répartition. Elle fait l'objet d'un suivi particulier, qui s'ajoute aux comptages effectués dans les forêts de l'île par les agents du Parc depuis 2009, en appui ou accompagnement de partenaires.




Faire progresser la connaissance

Mieux connaître le territoire permet de mieux le gérer. Dans cette logique, l'établissement commande des études et soutient des recherches scientifiques qui contribuent à faire progresser la connaissance et à valoriser la richesse de l'île et de son patrimoine.

Le Parc national n'a pas de mission propre de recherche scientifique, mais il commande des études sur des sujets susceptibles d'enrichir la connaissance sur son territoire. Il apporte également un soutien aux chercheurs. Ces interventions font suite à des autorisations délivrées par le Parc à des laboratoires, universités et centres de recherches, auxquels l'établissement est associé.

De nombreuses études ont ainsi pu être menées grâce à la collaboration du Parc national, permettant d'accroître la connaissance sur le patrimoine naturel de l'île. En retour, de nombreux chercheurs ont transmis au Parc les résultats de leurs études. Diverses équipes scientifiques ont bénéficié d'accompagnement sur le terrain par



Claudine Ah-Peng biologiste de l'Université de La Réunion examine une mousse du genre Breutelia sp. Septembre 2013 © Pnrun - Benoît Lequette

des agents pour mener leurs recherches, sur des sujets variés : inventaires de bryophytes, lichens, orthoptères et nématodes, suivi des colonies de pétrel de Barau au Bras des Etangs (laboratoire d'écologie marine de l'Université, SEOR, Brigade de la Nature de l'Océan Indien), inventaire d'araignées (Université de Toulouse), recherche de terriers de pétrels noirs au Dimitile (Ecomar), recherche d'essaims d'abeilles sauvages (CIRAD), connaissance et préservation des milieux aquatiques d'eau douce (ARDA)...

Des contacts permanents avec les milieux naturalistes de l'île donnent également lieu à des actions communes et le Parc a participé au comité d'une thèse portant sur l'écologie du pétrel de Barau.

Zoizo blanc

L'oiseau blanc (*Zosterops borbonicus*) vit dans plusieurs milieux naturels de l'île. Des observations ont mis en lumière des évolutions morphologiques distinctes de cette espèce, d'une aire de répartition à l'autre. Le Parc finance une étude sur cette spéciation en cours, menée par l'Université de La Réunion, associée à l'Université de Toulouse. Plusieurs sites d'études sur lesquels les populations sont baguées ont été mis en place depuis 2008.

Lichens

Suite à l'autorisation qui leur a été délivrée en 2008, des chercheurs spécialisés dans l'étude des lichens ont publié en 2011 la liste des espèces répertoriées sur l'île, en bonne partie en cœur de parc. 463 espèces ont été listées, un grand nombre d'entre elles élargissant de manière considérable leurs aires de répartition connues. Ainsi, le parc national partage certaines espèces avec des régions éloignées du monde : l'une d'elle avec le Cap Vert, une autre avec la Papouasie-Nouvelle Guinée, l'Amérique du sud et l'Est africain.

Piton de la Fournaise

Le Piton de la Fournaise est un des volcans les plus actifs de la planète. De mars 2007, date de la création du parc national, à 2012, pas moins de neuf éruptions se sont succédées. Celle d'avril 2007 présentait un caractère exceptionnel : les coulées qui ont coupé la route nationale avait jusqu'à 60 mètres d'épaisseur, contre 3 ou 4 mètres lors des épisodes précédents.

Une des premières actions du Parc a donc été un soutien au projet ANR UnderVolc, qui a pour objectif de mieux comprendre le fonctionnement du Piton de la Fournaise et ainsi mieux anticiper les éruptions volcaniques et leurs conséquences. L'établissement a également établi un partenariat renforcé avec l'Observatoire volcanologique.

Projet MOVECLIM

Le Parc participe, auprès de l'Université de La Réunion, au projet MOVECLIM (Montane vegetation as listening posts for climate change). Ce projet met en œuvre une analyse comparative de la biodiversité tropicale, en étudiant les bryophytes dans différentes îles du monde (La Réunion, les Açores, les Canaries, la Guadeloupe, Tahiti), au même gradient d'altitude, afin de détecter l'impact du changement climatique global.

Découverte d'une nouvelle orchidée

Le 15 mars 2011, lors d'une sortie dans le fond de la rivière de l'Est, un agent du Parc national a découvert une nouvelle espèce d'orchidée pour La Réunion, sur le territoire de la commune de Sainte-Rose : *Liparis microcharis*, jusqu'alors considérée comme endémique de Madagascar. Un des spécimens découverts a été présenté à des orchidophiles réunionnais, afin qu'ils contribuent à sa description et la détermination de son statut. Ces spécialistes ont participé à la rédaction d'une publication sur cette découverte dans les Cahiers scientifiques de l'océan Indien occidental, revue en ligne éditée par l'Association réunionnaise d'écologie. *Liparis microcharis* est une orchidée annuelle aux fleurs très raffinées, dont les pseudo-bulbes donnent naissance à des feuilles à l'aspect brillant (*Liparis* signifie « huile brillante »). L'espèce est géophyte : pendant la saison fraîche, de juillet à décembre, les parties aériennes meurent. Elle ne peut donc être observée que pendant une partie de l'année. Sa découverte dans le fond de la rivière de l'Est permet de réviser son aire d'endémicité, désormais élargie à l'échelle régionale Madagascar-Mascareignes.



Conservation de la flore et des habitats

Le Parc national collabore d'autre part avec le Conservatoire Botanique National de Mascarin et la DEAL pour enrichir une base de données commune (Mascarine) et pour rédiger la stratégie réunionnaise de conservation de la flore et de ses habitats, dont la publication est prévue en 2013.

L'outil cartographique

Le Parc national mène un travail de fond, commencé dès 2002 lors de sa mission de création, pour synthétiser les données disponibles — le plus souvent sous forme de cartes — et les mettre à la disposition de ses agents et de ses partenaires de la manière la plus pertinente. Les données propres du Parc sont actualisées en permanence grâce à l'exploitation des relevés effectués par les agents de terrain, dans le cadre des différents protocoles. Elles sont enrichies avec celles de différents partenaires : DEAL (localisation et limites des espaces naturels protégés), Conseil général (localisation et limites des Espaces Naturels Sensibles), DAAF (localisation des zones occupées par des activités agricoles), ONF (localisation des forêts cultivées et des équipements, relevés de plantes invasives), CBNM, SEOR, ARDA. Ces données sont ensuite croisées en fonction des objets de recherche. Par exemple, la localisation des habitats les plus vulnérables permet d'établir l'ordre des priorités pour les actions de lutte contre les espèces invasives.



Zoizo blanc, spéciation du *Zosterops borbonicus borbonicus*, pour lequel 5 variantes ont été observées mars 2005 © Pnrun



Valoriser le patrimoine culturel

La richesse du Parc national est également culturelle. L'établissement a pour mission d'étudier ce patrimoine, surtout immatériel, pour mieux le valoriser. Une stratégie culturelle est en cours d'élaboration.

L'implication dans la valorisation du patrimoine culturel fait partie intégrante des missions des Parcs nationaux. Dans le cas des Hauts de La Réunion, ce patrimoine est essentiellement immatériel : il est surtout fait de traditions et de savoirs, fortement liés à la nature. La première étape du travail du Parc dans ce domaine a consisté à en acquérir une vision exhaustive, en lien avec les services de l'Etat et des collectivités, les associations et les acteurs culturels. La validation de cette stratégie est attendue en 2013. Le projet qui en découlera définira des champs d'intervention propres au Parc et ses thématiques seront déclinées en cohérence avec la charte.

Diverses opérations à dimension culturelle ont également jalonné les premières années de l'activité du Parc. Dans le cadre des Journées du Patrimoine, une animation a été organisée à Îlet à Bourse (Mafate) avec l'Arthothèque (2010), la reproduction de visuels anciens de la Grande-Chaloupe a permis des échanges avec les habitants (2012). Le Parc a également participé à des ateliers de découverte de l'archéologie par les enfants, organisés en 2012 par la DAC OI à l'occasion de la fête de la Science et au domaine des Touvelles.



Vierge de la mousse
sur le Chemin Canal à l'Étang-Salé
juillet 2012 © Pnrun - Jean-François Bénard

Des agents formés

Les agents du Parc étant surtout des naturalistes, un effort de formation a été engagé, à partir de 2010, pour parfaire leurs compétences dans le domaine culturel. Ces sessions, très pratiques, ont porté sur l'histoire du peuplement de l'île et ses conséquences sur la société réunionnaise, sur le peuplement des Hauts, mais aussi sur les techniques de la médiation culturelle : comment partager une connaissance, parler d'un objet et le resituer dans son contexte, transmettre une idée par l'image... Les agents ont également appris à mieux connaître les publics ciblés, pour aller au devant de leurs attentes, ont été initiés aux techniques de collecte de la mémoire et certains ont reçu une formation sur les contes.

Collecter la mémoire

Une action de collecte de la mémoire a plus particulièrement ciblé le thème du moulin à maïs dans le cirque de Mafate. A travers cet objet, les pratiques agricoles vivrières des habitants ont pu être étudiées. Une première phase de collecte de dires auprès de 7 personnes ressources de différents îlets a été réalisée en 2012. La transcription de la plupart des fichiers, qui représente un long travail a également été faite. La restitution de ces connaissances auprès de la population pourra permettre de sensibiliser ces derniers à des sujets susceptibles d'intéresser leurs visiteurs et, in fine, à enrichir l'offre touristique des gîteurs.

Un patrimoine matériel à mieux connaître

Dans la continuité d'un recensement des oratoires (chapelles, ex-voto dédiés à la Vierge, à Saint-Expédit...) effectué par la DAC OI aux abords des voies carrossables, les agents du Parc ont élargi ce recensement aux abords des sentiers et à l'ensemble des zones naturelles de l'intérieur de l'île.

L'archéologie peut également permettre de révéler un patrimoine matériel enseveli. Un protocole a été élaboré en 2012 pour permettre aux agents du Parc d'alimenter la base de données qui servira à dresser la carte archéologique de l'île. De même, le Parc a apporté son soutien aux recherches d'une doctorante sur les traces du peuplement marron. En novembre 2012, le Parc a accueilli et accompagné une mission constituée du président de L'Institut national de recherches archéologiques préventives de France (INRAP), du directeur de la DACOI et de l'archéologue sur le terrain, afin de repérer de nouveaux sites présentant un fort intérêt pour la connaissance de l'histoire du peuplement sur le cœur habité et de mettre en place les conditions d'un travail étroit avec les habitants dans ce domaine.

Accompagner l'aménagement des Hauts

Le Parc national s'investit aux côtés du Commissariat à l'Aménagement des Hauts dans les projets de structuration des bourgs, dans une logique de promotion du développement durable des Hauts de l'île.

La structuration des bourgs des Hauts de La Réunion, qui bénéficie de financements européens, est une des missions du Commissariat à l'Aménagement des Hauts. Depuis 2010, le CAH est appuyé par le Parc national dans le suivi administratif et l'instruction des dossiers. L'établissement s'investit au stade des études, organisées en trois phases (diagnostic, projet et inscription dans le programme pluriannuel d'actions). Il a pris part aux comités techniques et comités de pilotage organisés pour collecter l'avis des partenaires au Tévelave, à L'Entre-Deux, à Hell-Bourg, à Bourg-Murat, à Grand-Coude, à la Plaine des Grègues et à Cilaos, bourgs également labellisés « Villages Créoles ». Dans ce cadre, un travail de sensibilisation au développement durable est mené auprès des partenaires.

Lorsque la phase d'études arrive à son terme, le Parc appuie la mise en œuvre des programmes d'actions. L'équipe du secteur Sud a par exemple enrichi le projet de la commune de Saint-Louis, portant sur l'aménagement de la rue Voltaire des Makes, en valorisant les espèces indigènes présentes aux abords du tronçon concerné. Elle a également appuyé la commune de L'Entre-Deux dans son projet d'aménagements touristiques dans le centre du bourg.

*Elevage dans les Hauts - mars 2006
© Pnrun - Stéphane Szymandera*



Des bourgs aux « Portes du parc national »

Le lien s'établit ainsi progressivement entre la structuration des bourgs et le concept de « portes de parc », une des composantes du projet de territoire proposé par la charte du parc. Les portes de parc (13 sont identifiées dans la charte), auront ainsi vocation à décliner, au travers d'un triptyque « un bourg majeur / un site emblématique du parc / un itinéraire de desserte », un projet de territoire prenant appui sur ses composantes naturelles, sociales et culturelles, dans une logique de développement durable.

Dans cet esprit, le Parc s'est rapproché de l'association AD2R (Association Développement Rural Réunion), pour rechercher une plus grande synergie d'intervention sur les dossiers liés au développement local, en s'appuyant notamment sur la compétence reconnue de l'AD2R en matière de développement et d'animation locale.

Cette complémentarité avec les partenaires en matière de développement durable s'exprime tout naturellement au travers de la participation de l'établissement aux comités de programmation du programme européen LEADER, qui

Du Brûlé à Cilaos

Le Parc a déjà contribué à de nombreux dossiers de développement local et d'aménagement dans le périmètre des Hauts, en lien avec les services des communes, l'IRT et l'AD2R :

- démarche de labellisation « Villages Créoles » du bourg de La Plaine-des-Palmistes
- réflexion sur l'éclairage public, avec la SEDRE, lors de la création de la ZAC du centre-ville de Sainte-Rose et co-financement de l'étude d'aménagement de l'ancienne gendarmerie
- étude sur le potentiel du Brûlé (Saint-Denis) en vue d'une labellisation « Villages Créoles »,
- projet de rénovation de l'ancienne école des Sœurs de Cluny (Archipel des Métiers d'Arts) à Cilaos porté par ma CIVIS.

soutient des projets de développement (économiques, agricoles, culturels, associatifs) dans les Hauts, ainsi qu'aux comités techniques « Eau et aménagement » sous l'égide de l'État.

La charte relève l'importance de poursuivre cette dynamique dans l'accompagnement des projets situés dans les Hauts, en soulignant les spécificités du monde rural dans l'aire d'adhésion et les nombreux défis, y compris en matière agricole, qu'il convient d'y relever. Dans la continuité de cette démarche, le Parc national s'est d'ores et déjà mobilisé aux côtés des autres partenaires dans la réflexion initiée sur la future programmation des fonds européens pour la période 2014-2020, qui couvrira en partie la durée de la première charte ■



Un jeune parc national, avec une histoire déjà bien remplie





1 - Première réunion du bureau du conseil d'administration - Avril 2007 © Pnrun

2 - Réunion d'installation du Conseil scientifique
Avril 2007 © Pnrun

3 - Plantation d'un arbre endémique par
Julia Morton-Lefèvre, directrice générale de
l'UICN, à la Plaine des Palmistes - Juillet 2008

4 - Réunion de la Commission « Cœur habité »
à Cayenne - Septembre 2008 © Pnrun

5 - Visite des experts de l'UICN - Octobre 2008
© Jean-Michel Probst

6 - Inauguration du secteur Sud à Saint-Joseph
Décembre 2008 - © Pnrun

7 - Inauguration du secteur Nord à Saint-Denis
Juin 2009 © Marie-Jorge Fabien

8 - Signature de convention de partenariat Parc - CBNM
Septembre 2009 © Pnrun

9 - Stand à la Redoute : arrivée du Grand Raid
Octobre 2011 © Pnrun

10 - Remise du diplôme « Patrimoine mondial »
par la Ministre de l'Ecologie, en présence des
deux marraines des « Pitons, cirques et
remparts », Janine Cadet et Mémona Affejee-
Hintermann - Décembre 2011
© Pnrun

11 - 1^{er} anniversaire patrimoine mondial à Bourg-Murat
Août 2011 © Pnrun - Isabelle de Lavergne

12 - Mission Unesco au Maïdo - Février 2012
© Pnrun - Marylène Hoarau

13 - Pandathlon avec Isabelle Autissier présidente
de WWF - Décembre 2012
© Pnrun - Isabelle de Lavergne

14 - Première réunion du Conseil Economique Social et
Culturel - Avril 2013 © Pnrun - Isabelle de Lavergne

15 - Renouveau du Conseil scientifique
Mars 2013 © Pnrun - Isabelle de Lavergne

16 - Lancement projet Péi Run à Dos d'Âne
Juin 2013 - © Pnrun - Isabelle de Lavergne

17 - 3^{ème} anniversaire patrimoine mondial aux Makes
Août 2013 - © Marylène Hoarau

18 - Le siège et le secteur Est regroupés à la Plaine
des Palmistes fin 2013 – Août 2013
© Pnrun - Jean-François Bègue

Parc national de La Réunion

(siège provisoire) 112 rue Sainte-Marie
Immeuble le Kristal
97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 11 35 - Fax : 0262 90 11 39

Antenne secteur nord

165 allée des Spinelles - Bellepierre
97400 Saint Denis
Tél : 0262 90 99 20 - Fax : 0262 90 99 29

Antenne secteur ouest

8 rue François de Mahy
97426 Trois Bassins
Tél : 0262 27 37 80 - Fax : 0262 34 63 41

Antenne secteur sud

Domaine de Manapany
96 rue Maxime Payet
97429 Petite-Ile
Tél : 0262 58 02 61 - Fax : 0262 58 89 59

Antenne secteur est

Domaine des Tourelles
260 rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes
Tél : 0262 56 09 88 - Fax : 0262 56 15 25

www.reunion-parcnational.fr
contact@reunion-parcnational.fr



« L'île se profile comme un bouclier posé sur l'océan. Sa ligne générale douce issue des planèzes aux pentes régulières laisse apparaître en son centre les dépressions profondes bordées de remparts abrupts isolant un sommet majeur. Ici et là des lignes vives symbolisent érosion et ravines. »

Michel Sicre

